

RÉSIDÉO KESAKO ?

Il s'agit d'une formule de stationnement destinée à tous les habitants de la Grande-Île de Strasbourg, titulaires d'un droit au stationnement résidant en cours de validité.

Elle permet de stationner à un tarif avantageux de **25 € par mois**, dans le **parking Centre Historique - Petite-France** (Musée d'art moderne) ou **Les Halles P3 Wilson**, immédiatement accessibles à pied, à vélo ou en tramway.

Formule alternative au forfait mensuel sur voirie, elle est cependant accompagnée de facilités pour les besoins occasionnels de stationnement et de desserte sur voirie.

COMMENT L'OBTENIR ?

1. > FAIRE LA DEMANDE DU STATUT DE RESIDANT

> Vérifiez que vous habitez dans le périmètre concerné (Cf. plan de la Grande-Île)

> Ensuite, vous devez être titulaire du droit de résidant : celui-ci doit être en cours de validité tout au long de la période d'abonnement à RÉSIDÉO.

Si ça n'est pas le cas, il vous appartient d'en faire la demande :

- Par courriel : stationnement.residant@strasbourg.eu
- Par téléphone : **Allo Résidant 03.68.98.51.18**
- Par courrier : **Boutique du Stationnement** (adresse en fin de document)
- Directement à la Boutique du Stationnement : **niveau 0 du Centre Administratif** (aux horaires d'ouverture, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

Plus d'infos, notamment concernant les pièces à fournir, sur le site : <https://www.strasbourg.eu/stationnement-residant>

Pour rappel, le statut de résidant est octroyé au foyer et permet l'enregistrement de deux véhicules (véhicule principal et véhicule secondaire) qui ont accès à des forfaits différents.

2. > CONTRACTER L'ABONNEMENT RESIDEO

Aussitôt que votre dossier sera instruit (72h maximum ouvrables), vous recevrez un courriel de situation vous confirmant votre statut de RESIDEO.

> Dès la réception de ce courriel, **contactez le service Abonnement de la société PARCUS**, afin de souscrire un abonnement RÉSIDÉO dans le parking de votre choix (parking Centre Historique - Petite-France ou Les Halles P3 Wilson).

Pas besoin de vous déplacer, toutes les démarches pour obtenir l'abonnement et le badge d'accès au parking peuvent se faire à distance :

- Par courriel :
 - PARKING Halles P3 : Imen RAHJI irabonnement@parcus.com
 - PARKING Centre historique Petite France : Christine ROESSEL chabonnement@parcus.com

- Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h au **03.88.30.67.75**

Plus d'infos sur les parkings : www.parcus.com

COMMENT ÇA MARCHE ?

> Pour accéder au parking

Votre badge d'accès au parking est individuel et lié à l'immatriculation du véhicule principal. Il vous permettra d'accéder 24h/24 au parking, y compris durant les éventuelles heures de fermeture au public (ouverture des grilles). Il est personnel et non transmissible.

Si vous activez le service de lecture à la plaque, la carte d'abonnement doit être conservée sur vous car elle reste le moyen d'accès au parking. En cas d'indisponibilité du service de lecture à la plaque, par exemple en cas de pluie ou de neige si votre plaque est illisible, vous ne pourrez accéder au parking qu'avec votre carte.

Tout ticket horaire pris à l'entrée doit être réglé à la caisse automatique.

Le système péager fonctionne selon un cycle entrée/sortie obligatoire.

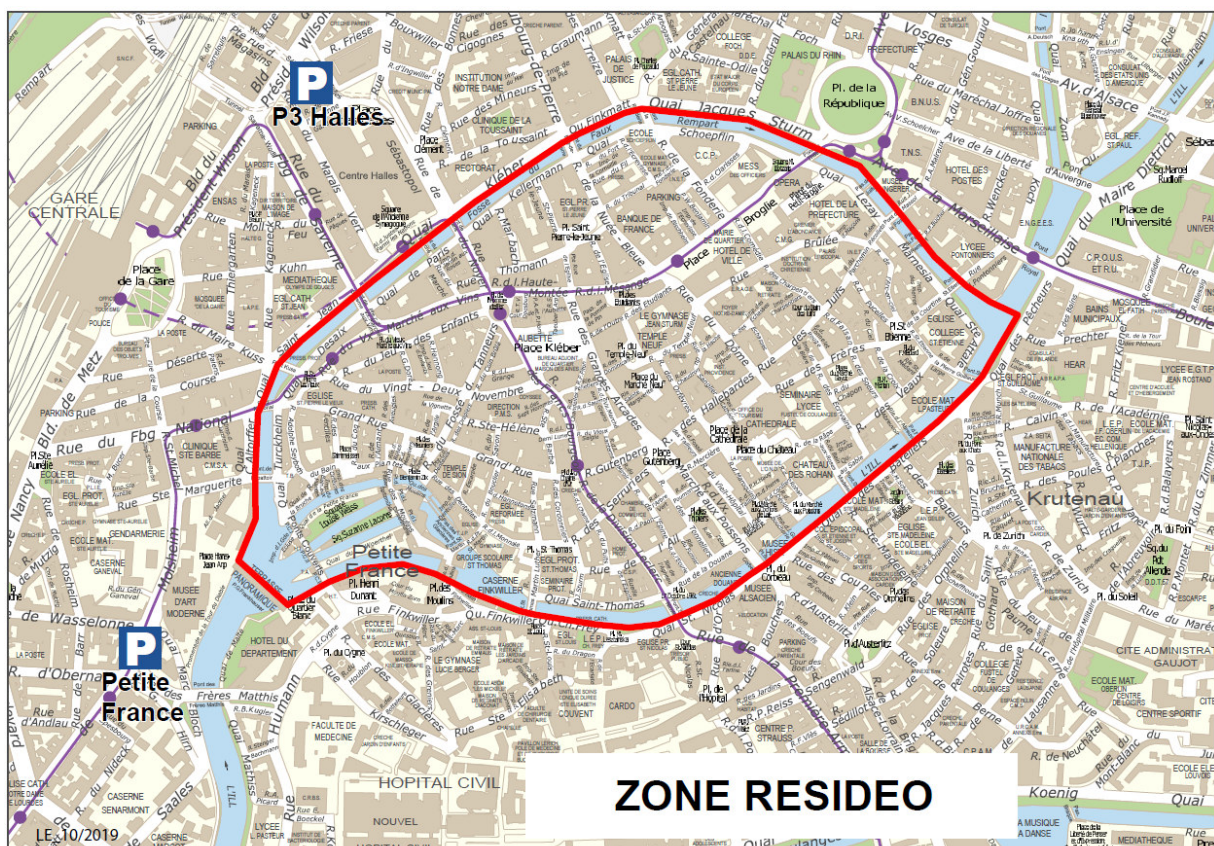
> Pour stationner sur voirie pour vos besoins occasionnels et de desserte

Grâce à RÉSIDÉO, vous pouvez profiter de facilités de stationnement dans le périmètre de la Grande-Île de Strasbourg (chapeau rouge sur les horodateurs) :

- 30 minutes gratuites pour vos besoins de desserte,
- 12h consécutives payantes au tarif de 2,20 €.

Ces forfaits sont disponibles sur les horodateurs et les applications mobiles (EasyPark, OpnGo et Flowbird).

Pour mémoire, lorsque vous faites le choix de RÉSIDÉO, vous ne pouvez pas en même temps bénéficier du forfait mensuel sur voirie.



DES QUESTIONS ?

> Est-ce que je peux prendre un abonnement RÉSIDÉO pour une deuxième voiture ?

Non, RÉSIDÉO est limité à un seul véhicule par foyer, il s'agit du véhicule principal inscrit. Vous avez donc le choix entre l'abonnement RÉSIDÉO et le forfait mensuel résidant sur voirie, attaché à un seul véhicule précis.

> Ai-je le choix du parking ?

Oui, vous pouvez choisir le parking Les Halles P3 Wilson ou le Parking Centre Historique - Petite-France.

> Puis-je stationner dans les deux parkings ?

Non, au moment de la signature du contrat avec PARCUS, vous devrez opter pour l'un des deux parkings. L'abonnement RÉSIDÉO ne sera valable que pour le parking choisi.

> Est-ce que je disposerai d'un emplacement réservé ?

Non, comme tous les abonnés des parkings publics, vous ne disposerez pas d'un emplacement réservé, mais d'un droit d'accès.

> Le parking est-il accessible 24h/24 ?

Oui, les parkings Centre Historique - Petite France et Les Halles P3 Wilson sont accessibles de jour comme de nuit pour les abonnés grâce au badge qui vous sera remis après la signature de votre contrat. Ne le perdez pas !

> Est-ce que je peux choisir le mode de règlement ?

Le paiement de l'abonnement RÉSIDÉO s'effectue obligatoirement par prélèvement automatique au 1^{er} du mois, à défaut l'accès au parking est bloqué automatiquement.

> Quand dois-je renouveler mon statut Résideo ?

Il faut renouveler votre droit résidant si celui-ci devait arriver à échéance durant votre abonnement au parking. Il vous appartient de transmettre les pièces justificatives au service stationnement de la Ville avant l'expiration de votre droit.

Lorsque celui-ci est renouvelé, la Ville transmet directement l'information à Parcus.

Si votre droit RESIDEO n'est pas renouvelé dans les délais, votre abonnement au parking est **automatiquement résilié** par Parcus. Dès lors, et si vous le souhaitez, il vous appartiendra de faire une nouvelle demande avec toutes les pièces justificatives nécessaires à la Ville et une demande d'abonnement Résideo auprès de Parcus une fois votre droit validé. Jusqu'à ce que votre statut soit renouvelé, le stationnement sera possible uniquement au tarif horaire.

> Si j'opte pour RÉSIDÉO, est-ce que je peux encore stationner sur voirie comme avant ?

Non, si vous optez pour RÉSIDÉO, vous devrez renoncer, le temps de votre abonnement RÉSIDÉO, au forfait mensuel sur voirie (15 euros par mois). Vous disposerez par contre des avantages suivants pour vos besoins occasionnels de stationnement ou de desserte sur voirie, dans votre zone résidentielle :

- 30 minutes gratuites
- 12h de stationnement consécutives au tarif de 2,20 €.

> Comment faire pour renoncer au forfait mensuel voirie une fois que j'ai souscrit à RÉSIDÉO ?

Cela se fera automatiquement en signant le contrat d'abonnement RÉSIDÉO dans le parking de votre choix. A la fin de votre abonnement RÉSIDÉO, vous pourrez à nouveau choisir entre les forfaits mensuels sur voirie ou l'abonnement RÉSIDÉO.

> Comment faire si mon statut de résidant arrive à échéance avant la fin de mon abonnement RÉSIDÉO ?

Le droit de résidant doit être en cours de validité au risque de voir votre abonnement RÉSIDÉO résilié ou de ne pas pouvoir acheter les forfaits de desserte sur voirie. Pensez à le renouveler le mois qui précède son échéance :

- Par courriel : stationnement.residant@strasbourg.eu
- Par téléphone : **Allo Résidant 03.68.98.51.18**
- Par courrier : **Boutique du Stationnement** (adresse en fin de document)
- Directement à la Boutique du Stationnement : **niveau 0 du Centre Administratif** (aux horaires d'ouverture, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30)

Plus d'infos, notamment les pièces à fournir, sur le site : <https://www.strasbourg.eu/stationnement-residant>.

Depuis le mois d'octobre 2022, vous n'avez plus besoin de transférer la validation de votre renouvellement à Parcus, l'information est transmise directement par la Ville. Voir point : quand dois-je renouveler mon droit Résidéo ?

> J'ai déjà acheté un ou plusieurs forfaits mensuels sur voirie et je souhaite souscrire un abonnement RÉSIDÉO. Serai-je remboursé ?

Oui, vous pouvez demander le remboursement des forfaits mensuels sur voirie payés par avance, non utilisés et pas encore entamés. Pour cela, vous aurez besoin d'une copie de votre abonnement RÉSIDÉO délivré par Parcus et d'un RIB.

- Prenez rendez-vous auprès d'**Allo Résidant 03.68.98.51.18**
- Ou faites une demande directement par courrier auprès de la **Boutique du stationnement** en joignant les pièces précitées (adresse en fin de document)
- Ou par courriel à l'adresse : **stationnement.residant@strasbourg.eu** en joignant les pièces précitées

> J'ai déjà un abonnement dans un parking Parcus, est-ce que je peux le remplacer par RÉSIDÉO ?

Oui, si vous répondez aux critères d'accès à RÉSIDÉO et que vous en avez fait la demande, il est possible de transformer votre abonnement actuel en un abonnement RÉSIDÉO. Parcus procédera alors à la régularisation contractuelle et financière.

> J'ai souscrit à RÉSIDÉO, puis-je résilier mon abonnement par anticipation ?

La résiliation est soumise à conditions. Renseignez-vous auprès de Parcus. Par ailleurs, l'abonnement est reconduit automatiquement selon la formule souscrite sauf dénonciation par mail ou par voie postale à l'attention du service commercial de Parcus avant le 20 du mois de l'échéance du contrat.

> Pourquoi n'est-il pas possible de souscrire à RÉSIDÉO dans les parkings Kléber ou Gutenberg par exemple ?

Les parkings Les Halles P3 Wilson ou le Parking Centre Historique - Petite-France ont été retenus parce qu'ils présentent des disponibilités (ce qui n'est pas le cas des autres parkings) et qu'ils sont situés à proximité immédiate de la Grande-Île.